

Devenir apprenti.e

AU CFA DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Les avantages

- › **Signer** un contrat de travail
- › **Recevoir** un salaire
- › **Bénéficier** d'une formation gratuite dans un centre bénéficiant des ressources de l'Éducation nationale
- › **Valider** une certification reconnue (diplôme, titre...)
- › **Apprendre** un métier en entreprise sous la supervision d'un maître d'apprentissage
- › **Acquérir** des compétences techniques, des connaissances théoriques et gagner en savoir-être
- › **Développer** l'autonomie et l'employabilité par une période de mobilité en Europe.
- › **S'assurer** une insertion professionnelle facilitée



Pour qui ?

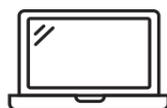
- › **Jeunes de 16 à 29 ans révolus.** À partir de 15 ans si le jeune a terminé son cycle du secondaire*

*pas de limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap

- › **L'apprenti en situation de handicap.** bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé.



- › Votre référent handicap
Pierre FOURNIER
06 78 49 87 97
pierre.fournier@ac-toulouse.fr



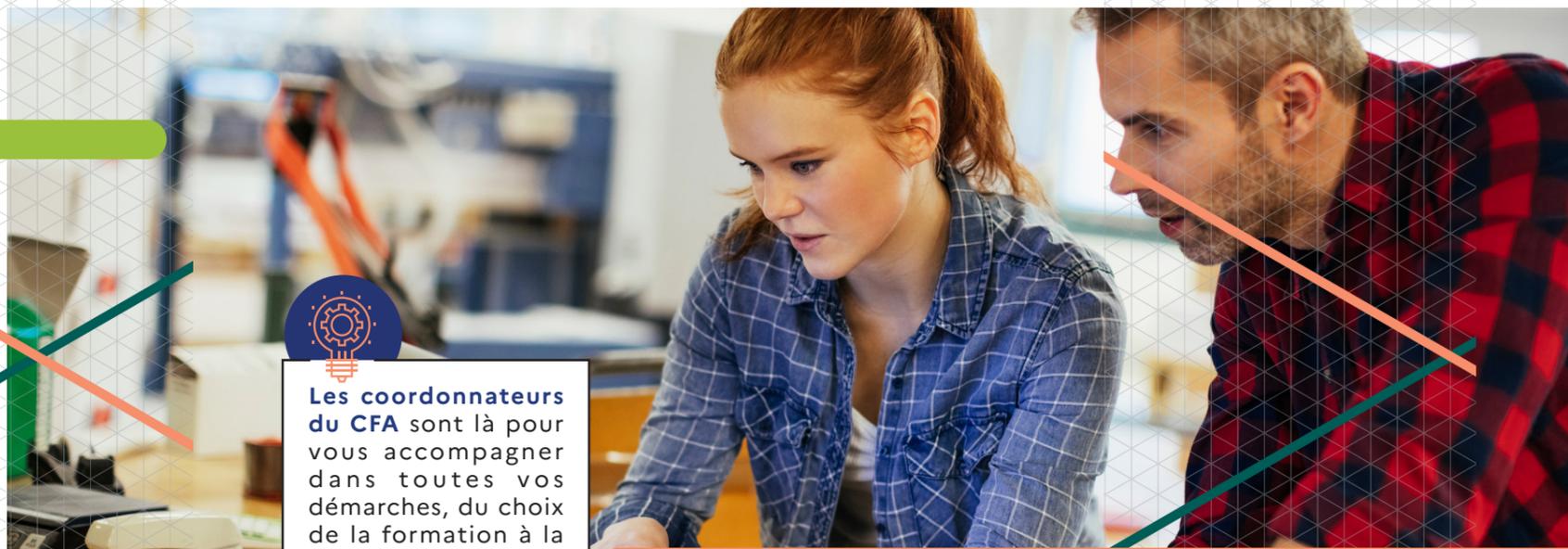
Trouver une formation, une entreprise

- › Du CAP à la licence professionnelle, vous retrouverez l'ensemble des offres de formation du CFA de l'académie de Toulouse sur notre site :

maforpro.ac-toulouse.fr

Un service personnalisé d'accompagnement

- ✓ L'accompagnement dans la **recherche d'entreprise** par la mise en valeur de vos compétences
- ✓ La mise en relation avec nos **entreprises partenaires**
- ✓ Une **formation sur-mesure** conciliant votre profil et les besoins de l'entreprise
- ✓ Une évaluation continue pour valider et **valoriser vos acquis**
- ✓ Le **suivi de l'entreprise** pendant la durée de la formation
- ✓ Votre suivi vers une **solution pérenne d'emploi** post contrat d'apprentissage



Les coordonnateurs du CFA sont là pour vous accompagner dans toutes vos démarches, du choix de la formation à la recherche d'entreprise
Contactez-les !

Le contrat d'apprentissage

- › Statut de salarié
Cotisation retraite et assurance chômage
Couverture sociale
Congés payés
35 heures hebdomadaires

- › Une formation diplômante en CFA



Service de médiation disponible tout au long de votre contrat en apprentissage



APPRENTI

3 acteurs engagés



ENTREPRISE



CFA

La rémunération

SALAIRE MINIMUM BRUT MENSUEL

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2021, à 10,25 €, soit 1 554,58 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Année d'exécution du contrat	moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% - 419,74€	43% - 668,47€	53% - 823,93€	100% - 1 554,58€
2 ^{ème} année	39% - 606,29€	51% - 792,84€	61% - 948,29€	100% - 1 554,58€
3 ^{ème} année	55% - 855,02€	67% - 1 041,57€	78% - 1 212,57€	100% - 1 554,58€

Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage. Attention, des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle (bâtiment, automobile...) peuvent être plus favorables.

Le financement

1 Opérateurs de compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour les entreprises privées et les associations, le financement des contrats d'apprentissage est confié aux Opérateurs de compétences (OPCO). Ils prennent en charge le coût de la formation après la signature d'une convention entre l'entreprise et le CFA.

Les administrations et entreprises publiques financent en totalité le coût de la formation. Aucun frais de formation n'est à la charge de l'apprenti.e

- › L'OPCO participe également aux frais annexes (hébergement, restauration, premier équipement).

- › Nous vous accompagnons dans vos démarches pour accéder à ces aides.

2 L'aide au permis de conduire

Tout apprenti de plus de 18 ans qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une aide financière par l'intermédiaire de son CFA.

Le montant de l'aide est de 500€.